

Compte-rendu de la réunion du 6 juin 2008 – Péronne – 10h

Commission Thématique « Gestion de la ressource »

Etaient présents (15) :

Monsieur Bernard LENGLET, Président de la Commission Locale de l'Eau
Monsieur Jacques MORTIER, Président de la Commission Thématique « Gestion de la ressource », Président de l'Association agréée "Pour le littoral picard et la Baie de Somme" et administrateur de l'Agence de bassin Artois Picardie
Monsieur Bernard DECROIX, Président de la Commission Thématique « Gestion et protection des milieux naturels » et Président de l'ASPEE
Madame Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois Picardie
Mademoiselle Anne SIRON, Conseil Régional de Picardie
Monsieur Jean-Paul VORBECK, DIREN Picardie
Monsieur Bernard HITIER, DISEMA de la Somme (DDAF Somme)
Monsieur Jean-François BLONDEL, Conseil Général du Pas-de-Calais
Monsieur Xavier PAMART, SCEA du Moulin
Monsieur Hugues PAVIE, maire de Foreste
Monsieur Alain VAN HYFTE, maire d'Ollezy
Madame Isabelle BODIN, Syndicat de la Vallée des Anguillères
Monsieur Olivier MOPTY, Directeur de l'AMEVA
Mademoiselle Adwen LYNCH-MACPHERSON, stagiaire sur le SAGE Haute Somme
Mademoiselle Mélanie LECLAIRE, Animatrice du SAGE de la Haute-Somme

Etaient excusés (5) :

Monsieur Jean-Michel FOUQUET, Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
Monsieur Francis PRUDHOMME, Conseil Général de la Somme
Monsieur Jérôme LITTIERE, Conseil Général de l'Aisne
Monsieur Michel RANDJIA, Chambre d'Agriculture de la Somme
Madame Sophie MARET, Communauté de Communes du Pays Noyonnais
Monsieur Vincent REVEL, Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin
Agence de l'Eau Artois Picardie, Mission Picardie

Etaient absents (7) :

Conseil Général de l'Oise
DIREN Nord-Pas-de-Calais
MISE de l'Aisne
Voies Navigables de France
Monsieur Pierre HANTUTE, UFC Que Choisir ?

Contact

Commission Locale de l'Eau de la Haute-Somme
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme
Structure porteuse - AMEVA
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80
sagehautesomme@orange.fr

L'ordre du jour était le suivant :

Présenter l'avancement de l'état des lieux de la Commission Thématique « Gestion de la ressource », discuter le contenu, le compléter et le valider.

Les points qui ont été abordés sont les suivants :

1. Bref rappel sur l'élaboration d'un SAGE, le fonctionnement du SAGE Haute-Somme et la démarche de travail pour réaliser l'état des lieux ;
2. Présentation de l'avancement de l'état des lieux de la Commission Thématique ;
3. Proposition de quelques pistes d'actions ;
4. Perspectives de travail de la Commission.

Chaque point a été présenté dans le document de travail distribué aux participants en début de réunion. Ce document de travail et le compte-rendu de la réunion sont consultables sur le site Internet :

<http://ameva.org> : rubrique « Actions-Projet » - SAGE Haute-Somme

Monsieur LENGLET ouvre la réunion en remerciant les participants d'être présents, puis il laisse la parole à Monsieur MORTIER, Président de la Commission Thématique « Gestion de la ressource ».

Monsieur MORTIER resitue brièvement la thématique de la Commission, puis laisse la parole à Mademoiselle LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme.

1. Contexte

Mademoiselle LECLAIRE invite les personnes présentes à faire part de toutes remarques ou compléments d'informations nécessaires à l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic.

Elle commence par rappeler que l'élaboration d'un SAGE comporte 3 phases et que la deuxième phase est en cours. Elle indique que l'élaboration de l'état des lieux du SAGE Haute Somme est articulée autour de 4 Commissions Thématiques :

- ✓ Gestion et protection des milieux naturels
- ✓ Risques majeurs
- ✓ **Gestion de la ressource**
- ✓ Activités économiques

Elle rappelle également que le périmètre du SAGE s'étend sur 4 départements (Somme, Aisne, Oise et Pas-de-Calais), soit 264 communes.

Elle explique ensuite la démarche de travail qui est constituée de 4 étapes. Elle propose un échéancier avec une première présentation de l'état des lieux de la Commission en avril 2009 et la présentation de l'état des lieux du SAGE en septembre 2009.

Mademoiselle LECLAIRE rappelle que le SAGE doit être compatible avec le SDAGE Artois-Picardie qui est en cours de révision et qu'il doit répondre aux objectifs de la DCE.

Monsieur VORBECK indique que l'atteinte du bon potentiel écologique sur le bassin versant ne concerne que les masses d'eau modifiées et/ou artificialisées.

Monsieur MOPTY souligne le fait qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas de définition du « bon potentiel écologique ».

Monsieur VORBECK répond que le Cemagref travaille actuellement sur cette définition.

Mademoiselle LECLAIRE continue en indiquant qu'à l'issue de l'état des lieux, deux documents devront être rédigés :

- ✓ Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durables (PAGD) ;
- ✓ Un règlement opposable aux tiers.

2. Avancement de l'état des lieux

Mademoiselle LECLAIRE indique que les volumes d'eau prélevés ont diminué depuis 8 ans.

En ce qui concerne le recensement des captages, monsieur MORTIER souligne qu'il serait intéressant de connaître les volumes prélevés en fonction des saisons, notamment pour l'agriculture et l'industrie.

Monsieur MOPTY ajoute que ces informations pourront être mises en parallèle avec l'impact que ces prélèvements peuvent occasionner sur les milieux naturels.

Mademoiselle LECLAIRE passe ensuite à l'état des lieux des pressions domestiques exercées sur la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Monsieur MORTIER souligne le fait que les SPANC auraient dû être créés fin 2005 selon la Directive européenne du 21 Mai 1991, relative au traitement des eaux usées, mais que cela n'est pas forcément respecté. Il ajoute que l'assainissement non collectif pose des problèmes quant à la qualité de l'eau.

Monsieur VORBECK ajoute que des subventions de l'Agence de l'Eau existent pour l'assainissement non collectif.

Mademoiselle LECLAIRE souligne que les SPANC doivent achever le diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif pour 2012 et qu'il y aura alors des résultats quant au taux de non-conformité de ces installations et à leur réel impact sur les milieux naturels.

Elle continue avec les pressions agricoles pouvant avoir un impact sur la qualité des eaux.

Monsieur DECROIX demande s'il existe déjà un bilan suite à la classification de certaines communes en Zone Vulnérable et/ou en Zone Sensible.

Monsieur VORBECK répond qu'il n'y a pas encore suffisamment de recul, mais que des campagnes de suivi des nitrates dans les nappes sont réalisées. Il indique qu'en 2000-2001 les teneurs en nitrates avaient fortement augmenté et qu'un parallèle doit être fait avec les inondations ; et qu'au contraire en 2003-2004 l'augmentation des concentrations en nitrates avait diminué.

Il est également indiqué que la Chambre d'Agriculture de l'Aisne a constaté une diminution des concentrations en nitrates dans les eaux souterraines.

En ce qui concerne l'atteinte du bon état écologique des eaux pour 2015, monsieur MORTIER indique qu'il serait intéressant au niveau du SAGE de distinguer les masses d'eau modifiée et/ou artificialisée et les masses d'eau naturelle.

Il ajoute qu'en ce qui concerne les teneurs en produits phytosanitaires dans les eaux, il faudra faire la différence entre ceux utilisés en agriculture et ceux utilisés pour l'entretien des milieux urbains. Il souligne qu'il serait intéressant de connaître les produits phytosanitaires utilisés par la ville de Saint-Quentin, par exemple, afin de pouvoir faire une analyse ciblée.

Monsieur VORBECK ajoute que les pollutions diffuses sont souvent d'origine agricole avec les problèmes de ruissellement, alors que les collectivités sont plus souvent à l'origine des pollutions ponctuelles.

Il est indiqué qu'une étude a été menée dans l'Aisne, sur le bassin versant du Péron. Cette étude a mis en évidence que 80 % de la pollution provenait des bassins de rétention, des eaux de lavage des cuves, etc. Monsieur MORTIER indique qu'il faudra récupérer cette étude afin de pouvoir l'utiliser à titre indicatif.

En ce qui concerne les teneurs en nitrates, Mademoiselle SIRON avertit que le seuil d'alerte fixé par le SDAGE est de 37,5 mg/L et qu'il faudra en tenir compte dans la cartographie.

Mademoiselle LECLAIRE indique qu'en ce qui concerne les teneurs en nitrates dans les eaux souterraines, une seule commune dépasse la limite de qualité de 50 mg/L : Douilly.

Il est souligné que le captage situé à Douilly n'est qu'à 3,5 mètres de profondeur et que les pollutions s'y répercutent rapidement.

Mademoiselle LECLAIRE passe aux pressions industrielles.

Monsieur MOPTY indique qu'il faudrait savoir plus précisément comment fonctionne le traitement des rejets des industries, notamment celles qui ne fonctionnent pas toute l'année comme Saint-Louis-Sucre.

Monsieur DECROIX souligne que des prélèvements ont récemment été faits à Saint-Quentin afin d'analyser les teneurs en PCB.

Monsieur MORTIER précise qu'avec le problème des PCB, les curages posent désormais de gros problèmes.

Monsieur HITIER ajoute que les PCB sont des composés très stables, non biodégradables et bioaccumulables.

Monsieur MORTIER indique qu'il serait peut-être intéressant, au niveau du SAGE, de tenir compte des problèmes que peuvent poser les Déchets Toxiques en Quantité Dispersée (DTQD) issus principalement des PME, PMI, commerces, etc.

Monsieur VORBECK ajoute qu'il faut également recenser les déchetteries.

3. Propositions de quelques pistes d'actions

Madame AUBERT insiste sur le fait que les pistes d'actions doivent être cohérentes avec les mesures du SDAGE, et que celui-ci comporte une carte des aires d'alimentation des captages prioritaires pour la protection de la ressource en eau potable.

Monsieur MORTIER indique que les eaux pluviales doivent être « traitées » à la parcelle.

Monsieur VORBECK ajoute que les communes ont désormais l'obligation de prévoir le devenir de leurs eaux pluviales.

Monsieur MORTIER note qu'il faudrait consulter les Plans Locaux d'Urbanisme.

Mademoiselle SIRON indique que le Conseil Régional de Picardie, en partenariat avec l'AEAP et l'AESN, réalise actuellement une Charte quant à l'utilisation de techniques alternatives visant à limiter l'utilisation de produits phytosanitaires. Elle précise aussi que le premier bilan quant aux Mesures Agri-Environnementales devrait être disponible fin 2008.

Monsieur VORBECK ajoute que le bilan 2006-2007 du GRAPPE sur les utilisations de produits phytosanitaires est en cours, mais que les résultats des années précédentes sont disponibles.

Monsieur MORTIER conclue en récapitulant les grands points sur lesquels les membres de la Commission ont travaillé.

Monsieur LENGLET ajoute qu'il souhaite que l'élaboration du SAGE se fasse avec un maximum de concertation, d'implication et d'échanges constructifs entre les membres de la Commission et l'animatrice du SAGE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur MORTIER remercie les participants et lève la séance à 12h.

Le Président de la
Commission



Jacques MORTIER